

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 4 juin 2012 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche, que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard, que les procès-verbaux des assemblées tenues les 7, 14 et 22 mai 2012, soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme:

- 1.- D=accuser réception du rapport de disponibilité et d=en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d=office qu=il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche, que soient acceptées les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu=il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l=employeur	109 763.86
- Administration	37 659.76
- Sécurité publique	147 600.39
- Transport routier	55 220.15
- Hygiène du milieu	64 255.30
- Aménagement et urbanisme	25 683.22
- Loisirs et culture	21 041.87
- Financement	7 228.24
- Immobilisations/Investissements	20 165.08
Total :	488 617.87

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Yves Trépanier & Autres** – Diverses interventions en regard avec le sujet des « gaz de schiste » et de la volonté des gens présents de ne pas en autoriser l'exploration ou exploitation;
- **Danielle Lafrenière** – Invitation faite au Maire d'assister au Fêtes de la Saint-Jean Baptiste le 24 juin 2012 au Centre communautaire Mgr. Thibault et d'y prononcer un discours;
- **Martin Satre** – Explications concernant le dossier du « Carmel de Danville » et du fait qu'il devrait demeurer en suspens jusqu'en 2013 du moins en ce qui concerne une possibilité d'exemption en regard avec les taxes municipales. – Invitation faite à ce Comité de se présenter à l'atelier de travail du 19 juin 2012 à compter de 19h00.

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- **2329 -2012 – GBL Highland Inc.** – Demande d'autorisation pour fins d'acquisition de partie de terrain à des fins agricoles;

Considérant que la demande vise à détacher une partie de lot pour la rattacher, semble-t-il, à l'immeuble voisin que doit acquérir le demandeur si ce n'est déjà;

Considérant que cette demande vise à consolider en pareil cas une exploitation agricole déjà existante;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme;

Considérant que faire droit à la demande n'aura aucun impact négatif sur l'activité agricole du secteur;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec de faire droit à la demande.

ADOPTÉ

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de mai, est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$2,362,125.00 pour ce mois et un cumulatif d'année pour une valeur totale de \$3,900,710.00.

CORRESPONDANCE / RÉOLUTION

- **2330 – 2012 - Avizo Experts-Conseil** – Dépôt d'une offre de service

pour l'analyse (3 prélèvements) des eaux du site de l'étang Burbank pour analyse de la composition des ingrédients chimiques que l'on retrouve dans l'eau;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité accepte l'offre de service soumise et autorise le directeur général de confirmer cette acceptation auprès de cette firme.

ADOPTÉ

- **2331 – 2012 – Jean-Denis Saucier** – Offre de service pour l'entretien du parc Grenier – même prix qu'en 2011 soit \$800.00;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité accepte l'offre soumise à la condition qu'une attestation des dates d'intervention soit soumise avant qu'il ne soit procédé au paiement des montants convenus.

ADOPTÉ

- **2332 – 2012 - Gilles Lacroix et Gaétan Desrochers** – Offre d'entretien du terrain du réservoir de la rue Lodge pour la somme de \$160.00 chacun (2011 = \$150.00 chacun);

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité acquiesce à la proposition déposée et procède au paiement des sommes demandés en 2 versement égaux de \$80.00 pour chacun des bénéficiaires.

ADOPTÉ

- **2333 – 2012 – PerkinsPond** – Demande travaux dans un cours d'eau aux abords du chemin du Lac Perkins;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité appuie cette demande et qu'elle soit transmise à la MRC des Sources à titre d'information et qu'il soit mentionné que tous les frais encourus seront à la charge du bénéficiaire/demandeur des travaux dans l'éventualité où ces travaux ne pourraient être réalisés par le demandeur ou nécessiteraient la réalisation d'appel d'offre et/ou la confection de plans et devis pour leur réalisation.

ADOPTÉ

- **2334 – 2012 – Douglas Wilkins & Sandra Armstrong** - Demande travaux dans un cours d'eau aux abords du chemin Goodenough Est;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité appuie cette demande et qu'elle soit transmise à la MRC des Sources à titre d'information et qu'il soit mentionné que tous les frais encourus seront à la charge du bénéficiaire/demandeur des travaux dans l'éventualité où ces travaux ne pourraient être réalisés par le demandeur ou nécessiteraient la réalisation d'appel d'offre et/ou la confection de plans et devis pour leur réalisation.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2335 – 2012 - Amendement règlement de zonage 359 – Zones AS-78 & A1 – Adoption de la première version;**

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la 1ère version du projet de règlement 110-2012 intitulé « **Amendement au règlement de zonage 359 – Zones AS-78 & A-1** » tel que lu à haute voix à la présente assemblée soit adoptée et que l'avis public requis pour l'assemblée publique de consultation soit donnée selon les dispositions de la Loi pour l'assemblée publique du mois de juillet 2012.

ADOPTÉ

- **Le Conseiller Bernard Laroche quitte la salle des délibérations à 19h55**
- **2336 – 2012 - Recommandations du C.C.U. – Dérogation mineure pour le 24 de la rue St-Louis – Lecture et explications des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;**

Considérant l'avis public donné en date du 13 juin 2012;

Considérant l'absence d'individus ou d'organismes ayant des représentations à soumettre aux membres du Conseil en regard de cette demande de dérogation mineure;

Considérant les explications données soit par le directeur à l'urbanisme ou par l'un des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité :

1° Ratifie et entérine les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lesquelles se lisent comme suit :

Autorisant:

- a) Le prolongement d'une galerie avant couverte dont l'extrémité sera située à 1.09m de l'emprise publique en lieu et place des 6m prescrit par le règlement de zonage ;
- b) Un agrandissement arrière de 8.46m² dont la limite extérieur sera situé à 1.24m de la limite mitoyenne en lieu et place des 2m prescrit par le règlement de zonage;

Refusant la réalisation de travaux visant :

- a) Un empiètement de la galerie latérale sur le lot voisin sur 1.25m en lieu et place de la marge minimale de 1m prévue par le règlement ;
- b) Ajout d'une descente de cave situé à 0.28m d'une ligne latérale en lieu et place de la distance de 1m prévu par le règlement de zonage ;

Précisant que les travaux d'agrandissement par l'ajout d'un deuxième étage pourront faire l'objet d'un permis de rénovation mais que ce permis ne devra pas inclure :

- a) L'avant toit (corniche) situé au-dessus des accès latéraux projetés;
- b) Sur le côté mitoyen : aucune fenêtre et porte patio au niveau du premier plancher;

Spécifiant que tant que l'immeuble du 26 rue St-Louis sera existant occupé et le terrain séparé, ces travaux ne pourront faire l'objet d'un permis de rénovation;

- 2° Autorise le directeur à l'urbanisme d'émettre le permis de rénovation/construction demandé en spécifiant les restrictions découlant de la présente ratification des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

(La résolution ci-dessus a été modifiée par la résolution 2343-2012 du 5 juillet 2012)

- Le Conseiller Bernard Laroche réintègre la salle des délibérations et reprend son siège pour la poursuite des délibérations

- **2337 – 2012 - Tennis** – Autorisation pour l'appel d'offre – Sans bâtiment de service, 600 lux, aqueduc sorti du mur de fondation et lumières en veilleuse pour une courte période à la fin de la soirée;

Considérant la rencontre tenue avec le consultant, les membres du Comité du tennis et certains membres du Conseil;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard d'autoriser l'appel d'offre pour un devis sans bâtiment de service, un éclairage réduit pour une durée de 10 minutes après 23h00 et aménagement d'une guérite pour n'autoriser l'accès au terrain qu'aux seuls joueurs de tennis à l'exclusion des véhicules ou autres objets sans rapport avec l'utilisation d'un tel terrain et que le changement des lumières lorsque nécessaire se fasse à l'aide d'un chariot élévateur « lift ».

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **Service incendie** – Avis de motion pour adoption d'un règlement décrétant la mise en place d'un service de protection incendie;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Bernard Laroche à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement officialisant la mise sur pied d'un service de protection contre les incendies de la ville de Danville

- **2338 – 2012 - Congrès de la FQM** – Autorisation et inscription des participants;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité autorise la participation au congrès 2012 de la Fédération québécoise des municipalités du Maire Jacques Hémond et des Conseillers Germain Ducharme, Jean-Guy Dionne et Francine L. Girard et autorise de ce fait le paiement des inscriptions et de l'hébergement et remboursement des frais encourus (repas et déplacements) à raison d'une somme maximale de \$60.00 par jour sur production de pièces justificatives.

ADOPTÉ

- **2339 – 2012 - Remblaiement de fossé** – Dossier du 246 de la rue Water (Cantine) – Remblayage partiel malgré un refus en 2008 – Lettre transmise par le directeur général de l'absence d'autorisation pour faire ces travaux;

Considérant qu'une demande de remblai avait été formulée en 2008 aux membres du Conseil;

Considérant que le Conseil avait demandé une opinion à la firme HBA de l'époque pour juger des avantages ou inconvénients qu'il pourrait résulter d'une acceptation de cette demande;

Considérant que le Conseil avait jugé, dans l'intérêt de la Municipalité, qu'il était préférable de refuser la demande;

Considérant qu'il s'agit de travaux réalisés sur une partie d'une propriété municipale (emprise de route), sans autorisation et dans une optique d'utilisation à des fins personnelles (installation de table à pique-nique ?);

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que :

- 1° Soit ratifiée la lettre transmise par le directeur général au propriétaire de l'emplacement du 246 de la rue Water; et
- 2° Qu'il soit demandé au même propriétaire de procéder à la remise en état des lieux sous réserve du droit de ce propriétaire de faire une nouvelle demande dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

- **2340 -2012 - Mise en collection** – Suite au désistement du Syndic pour manque d'équité dans la faillite – Matricule 9469-16-5333-4-000-0000;

Considérant la lettre reçue du Syndic et versée au dossier;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que ce Conseil ratifie le mandat transmis par le directeur général à la firme « Therrien, Couture et Ass. » pour entreprendre les procédures légales requise pour permettre le recouvrement des taxes échues sur cette propriété.

ADOPTÉ

- **2341 - 2012 – Métallurgie Magnola Inc. vs Étang Burbank** – Remise à l'état d'origine;

Considérant qu'il appert que Métallurgie Magnola Inc. ne remettra pas les lieux de son exploitation dans l'état où ils se trouvaient lors du début de ses travaux du moins en ce qui concerne le retour à la rivière Danville d'une partie des eaux de pluies qui se retrouvent sur le site et qui seront dorénavant déversées dans l'étang Burbank soit près de 50% de plus qu'avant le début des travaux;

Considérant qu'une telle décision a pour effet d'aggraver les obligations du fonds servant (Étang Burbank) quant à son obligation de recevoir les eaux de pluie en provenance du fonds dominant (site de Magnola) d'autant que cet apport est maintenant dirigé;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité :

- 1° Avise Métallurgie Magnola Inc. qu'elle la tient responsable de tous les dommages pouvant découler d'un surplus d'eau à évacuer en provenance de ses terrains et ce particulièrement en cas de crue

subite du niveau de l'étang que ce soit des suites d'une pluie, fonte des neiges ou tout autre événement de nature à en augmenter le niveau; et

2° Mandate ses procureurs soit la firme Therrien, Couture s.e.n.c. (Martel, Brassard, Doyon) d'adresser une mise en demeure formelle en ce sens à Métallurgie Magnola Inc. et/ou Xstrata Inc. la compagnie mère.

ADOPTÉ

- **2342 – 2012** – **Chambre de Commerce Danville-Shipton** –
Représentant municipal à titre de membre;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le Conseiller Michel Plourde soit autorisé de représenter la Municipalité en sa qualité de membre de la Chambre de commerce Danville-Shipton et de ce fait d'assister aux activités telles conférences, repas etc...

ADOPTÉ

LEVÉE DE L=ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard, que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**